Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
Ollivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DF-25-12-01

OBJET : Montant définitif des attributions de compensation – Année 2025

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu le rapport de la CLECT du 3 novembre 2025 relatif à l'évaluation financière des services communs et annexé ;

Vu le rapport de la CLECT du 24 novembre 2025 relatif à l'actualisation des effets du transfert de la compétence « construction et gestion des piscines » et annexé ;

Chaque rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) susvisé retrace l'ensemble des coûts afférents à l'actualisation du montant des attributions de compensation pour l'année 2025 pour toutes les communes membres de Douarnenez Communauté.

Il revient donc au Conseil communautaire d'approuver les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement sur la base des préconisations émises par la CLECT.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_01-DE

Les attributions de compensation définitives 2025 sont fixées comme suit :

	2024		2025				
	montant définitif		Création Services communs 2025	Actualisation Services communs 2018	Actualisation "Stade aquatique"	montant définitif	
	AC Fonctionnement	AC Investissement				AC 2025 Fonctionnement	AC 2025 Investissement
Douarnenez	1 260 683	-213 451	-90 018	-30 853	-29 161	1 110 651	-213 451
Kerlaz	-41 372	-1 053			-1 666	-43 038	-1 053
Le Juch	-18 904	-287			-1 666	-20 570	-287
Pouldergat	-45 669	-4 187			-2 465	-48 134	-4 187
Poullan/mer	-32 058	-10 976			-2 749	-34 807	-10 976
			- 90 018	- 30 853	- 37 707		

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – mutualisation et du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les montants définitifs des attributions de compensation au titre de l'année 2025 comme inscrits dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

